



## Suite Conciliation Prud'hommes

Par **YOPLA**, le **19/05/2017** à **18:49**

Bonjour,

Suite à une audience face au bureau de conciliation le 10 mai dernier, ou grossièrement aucune conciliation n'a été proposé par l'employeur, le bureau de conciliation a vivement recommandé à mon employeur de trouver un arrangement à l'amiable plutôt que le jugement, puis a demandé à mon employeur de leur fournir des pièces justificatives avant le 6 septembre 2017, date potentielle d'un jugement.

Aujourd'hui je reçois de nouveau une convocation devant le bureau de conciliation pour début juin, mais sans plus de précision.

Ma question est donc: est-il possible de repasser au bureau de conciliation à la demande de l'employeur car il souhaite proposer un arrangement à l'amiable? Car on ne m'a jamais évoqué d'être reconvoqué à ce bureau de conciliation

Merci de votre aide

Salutations,

Par **P.M.**, le **19/05/2017** à **19:13**

Bonjour,

Effectivement, c'est assez étonnant que vous soyez convoqué(e) de nouveau surtout sans explication et que ce ne soit pas devant un conseiller rapporteur...

Par **YOPLA**, le **19/05/2017** à **20:06**

La seule explication c'est qu'il est indiqué qu'il sera examiné le dossier opposant X et Y.

Par contre lors de ma première conciliation j'ai été convoqué en section encadrement et cette fois si c'est en activité diverses. Un lien avec cette nouvelle convoc?

Merci!

Par **P.M.**, le **19/05/2017** à **20:12**

Cela paraît curieux aussi, je pense que vous pourriez essayer d'en savoir plus en contactant le Greffe...